

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

employés de notaires : caisses

Question écrite n° 41961

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation inquiétante des effectifs de la caisse de retraite des clercs et employés de notaire (CRPCEN). En effet, la dernière création de poste fixe a eu lieu en 1992, alors que depuis cette date la charge de travail de cet organisme a augmenté de 35 %. Or, contrairement aux déclarations du Gouvernement contre l'emploi précaire, du fait du refus des ministères de tutelle, cet organisme n'a pas connu de création de poste depuis 1992. Il doit pour faire face à sa mission recourir à l'emploi de personnes en contrat à durée déterminée et faire pratiquer un nombre important d'heures supplémentaires à ses employés, ce qui est en contradiction avec les propos du Gouvernement en matière d'emploi. Aussi, elle lui demande les mesures que compte prendre le Gouvernement, pour résoudre cette carence d'effectifs qui porte préjudice au traitement des feuilles de soin des assurés.

Texte de la réponse

La caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) doit faire face à un problème réel mais transitoire dans le secteur maladie, lié à la mise en place d'un nouveau logiciel de liquidation des prestations d'assurance maladie. Néanmoins, la montée en charge de la carte Sesam-Vitale et la télétransmission des données permettront, à échéance rapprochée, des gains de productivité importants. Le ministère de l'emploi et de la solidarité et le ministère chargé du budget ont fait savoir à la CRPCEN qu'ils étaient favorables à la création de vingt-trois postes dont treize transformations de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée et dix créations supplémentaires, soit une croissance des effectifs permanents de 10 %. Cela permettrait notamment de titulariser les personnels employés à des tâches permanentes sous contrats à durée déterminée. Cet effort, exceptionnel, avait pour but de pallier les difficultés temporaires rencontrées par la caisse, d'améliorer les conditions de travail de son personnel et de stabiliser l'emploi des personnes recrutées sur des contrats de travail à durée déterminée. Le conseil d'administration de la caisse souhaite néanmoins une augmentation d'effectif plus importante, qui ne prend pas en compte la diminution prévisible à moyen terme de la charge de travail de la caisse. L'inspection générale des affaires sociales a été chargée de mener une mission d'expertise sur le fonctionnement de la CRPCEN et sur ses besoins réels.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Jo Zimmermann

Circonscription: Moselle (3e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 41961

Rubrique: Retraites: régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : emploi et solidarité Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clée(s)

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE41961

Question publiée le : 21 février 2000, page 1099 Réponse publiée le : 7 août 2000, page 4706